Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
M.R.C. DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

1- Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement #447-2023 modifiant le règlement de zonage #238 afin d'ajouter des usages principaux et secondaires aux zones CA (commerciale et de services).

2. Ce premier projet de règlement a pour objet:

- À l'article 6.2.2.1 intitulé « Usages principaux » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

  - Centre de transformation alimentaire de moins de 1000 mètres carré de plancher.

- À l'article 6.2.2.2, intitulé « Usages secondaires » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

  h) Comptoir de vente et de dégustation

3. Une séance publique de consultation aura lieu :

Date :	23 février 2023
Heure :	19 h 00
Endroit :	Édifice municipal, 282, rue Principale, St-Cyrille-de-Lessard (QC) G0R 2W0

Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de ce règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 282, rue Principale, du lundi au vendredi entre 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30, le lundi, mercredi et vendredi.

5. Ce premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
CE 7ième JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023

Eric Thivierge
Directeur général et secrétaire-trésorier